

N° 5476⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2004-2005

PROJET DE LOI

**modifiant la loi du 6 avril 1999 relative à la construction d'une
cité judiciaire au plateau du St-Esprit à Luxembourg**

* * *

**DEPECHE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT
AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(5.7.2005)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de me référer à votre dépêche du 29 juin 2005 par laquelle vous nous avez communiqué les observations de la Commission des Travaux publics de la Chambre des députés relatives au projet de loi sous rubrique à la suite de l'examen de l'avis du Conseil d'Etat du 21 juin 2005.

Il en résulte que le texte proposé par la commission parlementaire rencontre son opposition formelle au sujet des „frais de location parking“ qui, en tant que frais de fonctionnement, ne peuvent figurer dans une dépense en capital à imputer sur un fonds d'investissement public. Le devis estimatif a également été rectifié dans le sens préconisé.

Un avis complémentaire de la part du Conseil d'Etat ne s'impose donc pas.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Conseil d'Etat,
Pierre MORES

